

Pourquoi Oyougou et Massavala Maboumba sont en prison ? (le Procureur répond)

Steeve Ndong Essame Ndong, procureur de la République le 16 septembre 2017 dans son bureau @ Gabonactu.com

Libreville, 17 septembre (Gabonactu.com) - Le Procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong a dans un point de presse samedi à Libreville expliqué pourquoi Frédéric Massavala Maboumba et Pascal Oyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et modernité (RH&M) sont en prison.

Selon le procureur de la République, Frédéric Massavala Maboumba, porte parole de la Conférence des présidents des partis de la Coalition pour la nouvelle République qui soutiennent Jean Ping est accusé d'avoir surchauffé et incité les manifestants à investir, sans autorisation administrative, l'espace public et la rue à travers une marche.

Le juge d'instruction l'a inculpé et placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville le 8 septembre dernier pour les délits de « *provocation directe à un attroupement non armé par discours proférés publiquement et instigation aux actes ou manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat* ».

Frédéric Massavala risque 1 à 10 ans de prison ferme pour ce délit, si la justice ne lui reconnaît pas des circonstances atténuantes, selon le code pénal gabonais. L'instruction de son dossier peut durer six mois renouvelable une fois.

De son côté, Pascal Oyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et modernité, parti d'Alexandre Barro Chambrier risque au minimum 10 ans de prison ferme. Une investigation réalisée à son domicile a permis de saisir un document intitulé « *Stratégie pour le salut national* ».

Ce document de 13 pages, non consulté par Gabonactu.com, serait un véritable plan de déstabilisation du Gabon. Le plan aurait dû être lancé le 4 septembre dernier à l'occasion du meeting interdit de Ntchoreret. Le palais du Sénat et la Maison de la Radio seraient les bâtiments ciblés pour lancer l'opération. Des casernes militaires et autres édifices publics étaient aussi sur la ligne de mire.

Selon le document lu par le Procureur de la République samedi, Pascal Oyougou serait le commanditaire de l'attaque d'un convoi des camions grumiers sur la route nationale entre Guidouma et Fougamou.

Des messages qu'il aurait échangés avec un complice ont été saisis. A ce niveau il était prévu l'abattage des arbres pour paralyser la route et bloquer l'économie nationale.

Le complice, un certain Joël Yaka Mourambou qui réclamait plus de moyens pour poursuivre l'action entamée à Guidouma serait en fuite. Il est activement recherché, selon le procureur.

Pascal Ouyougou a donc été interpellé et placé sous mandat de dépôt le 12 septembre dernier pour répondre de « *crime de complot contre l'autorité de l'Etat et du délit d'instigation aux actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat* », a affirmé le Procureur de la République.

« Le juge d'instruction recherchera tous autres coauteurs ou complices dans la commission de ces faits d'une particulière gravité », a conclu le Procureur.

Pascal Ouyougou jeté à son tour en prison

Pascal Ouyougou @ Facebook P. Ouyougou

Libreville, 13 septembre (Gabonactu.com) - Pascal Ouyougou, Secrétaire général adjoint du Rassemblement héritage et modernité (RH&M), interpellé vendredi dernier à Libreville a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, a appris Gabonactu.com

La justice n'a pas communiqué sur les chefs d'accusation qui pèsent contre Pascal Ouyougou.

Très actif autours de Jean Ping, Pascal Ouyougou rejoint à sans famille Frédéric Massavala Maboumba admis dans ce milieu carcéral ultra saturé vendredi dernier. Frédéric Massavala est porte parole de la conférence des présidents de la Coalition pour une nouvelle République de Jean Ping.

En prison, Pascal Ouyougou, originaire du Haut Ogooué comme le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, retrouve également l'ancien député Bertrand Zibi, les activistes Landry Washington et Hervé Mombo Kinga.

Les autres célèbres détenus de cette prison construite par l'administration coloniale française dans les années 50 pour 300 détenus sont les anciens tout-puissants ministres Magloire Gambia et Etienne Dieudonné Ngoubou, tous deux proches de Maixent Accrombessi, ex Directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Antoine Relaxe

Barro Chambrier dresse une triste liste des personnes interpellées

Alexandre Barro Chambrier et son staff durant la conférence de presse samedi au QG de RH&M @ Gabonactu.com

Libreville, 10 septembre (Gabonactu.com) - Le président du Parti Rassemblement héritage et modernité (RH&M, opposition), Alexandre Barro Chambrier a publié samedi dernier à Libreville une déclaration dans laquelle il a dressé une triste liste non exhaustive des personnes interpellées au Gabon dont certains sont en détention provisoire.

Dans son inventaire, Barro Chambrier indique la province, la ville, la date et les noms et prénoms des personnes arrêtées.

RH&M exige la libération de toutes les personnes qu'il estime « *arbitrairement détenues* ».

A l'instar de la communauté nationale et internationale, les militants du Rassemblement Héritage & Modernité ont appris avec consternation, l'arrestation, le jeudi 6 septembre courant, par les agents de la direction générale des recherches (DGR), de monsieur Frédéric Massavala-Maboumba, porte-parole de la Coalition pour la nouvelle République (CNR).

Présentée le 8 septembre devant un juge d'instruction, cette éminente personnalité de la coalition précitée a été inculpée au terme de son audition au palais de justice et placée en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

Hier, vendredi 7 septembre 2017, l'opinion nationale a été également informée de l'arrestation de monsieur Pascal OYUGOU, Secrétaire général adjoint de notre parti, présentement en garde à vue pour interrogatoire dans les locaux de la D.G.R.

Ces arrestations complètent, dans la période récente, les atteintes au droit de circuler librement,

dont ont été victimes, le Professeur Albert ONDO OSSA, le 27 août dernier et, plus récemment le 1^{er} septembre, l'ancien Premier Ministre Casimir OYE MBA, ainsi que un de ses successeurs.

Sur la décision du juge d'instruction, Monsieur Frédéric Massavala-Maboumba rejoint en prison, de nombreux compatriotes incarcérés sur toute l'étendue du territoire pour motifs politiques.

La liste des arrestations arbitraires pour délit d'opinion s'allonge chaque jour. Les incarcérations de l'Honorable **Bertrand Zibi Abeghe, Landry Amiang Washington**, toujours détenus, ont été suivies par celles d'autres compatriotes arbitrairement arrêtés et également détenus depuis l'annonce des résultats de l'élection présidentielle d'août 2016.

On enregistre dans toutes les provinces du pays, les arrestations suivies d'incarcérations. Ainsi et sans exhaustivité :

Port-Gentil, Arrêté le 25 août 2017

Jérémie TCHANGO

Nicaise MATENDE

Libreville, arrêtés le 25 août 2017

Noel LOEMBE

Firmin DIVASSA

Arrêtés le 27 août 2017

Hervé MOMBO KINGA

Koulamoutou, arrêtés le 31 août 2017

Marc MONDJO KONDA

Jean MANDOUNGOU MBOUALA

Victor NYASSA

Jean BERARD NYAMA

Jules REMBOU

Marcel DOBA MAKOTI

Nelly MOUMBALA

Marie-Christine NONGO

Jean François MBOUMBE

Arrêtés le 2 septembre

Victor MINKANG

Fabien Nee MISSEME

Serge NTOUTOUME NZOGUE

Mouila, arrêtés le 4 septembre 2017

Aimé SAMONGO

Charles MATOTOU

Stella MOUTSIENGOU

Arrêtés le 4 septembre 2017

De nombreux jeunes compatriotes, arbitrairement arrêtés, incarcérés à l'issue de la marche organisée par la coalition pour la nouvelle république le 4 septembre 2017.

Arrêté le 6 septembre 2017

Frédéric MASSAVALA-MABOUMBA

Chacun de nous cède à l'évidence, devant l'inexorable dérive autoritaire qui, jour après jour, chemine vers une incontestable dictature dans notre pays.

Le Rassemblement Héritage et Modernité demande la libération sans condition de monsieur Frédéric Massavala-Maboumba, porte-parole de la Coalition pour la nouvelle République, de monsieur Pascal OYUGOU, Secrétaire général adjoint de notre parti, de l'Honorable Bertrand Zibi Abeghe, des activistes Hervé Mombo Kinga, Landry Amiang Washington et bien d'autres, arbitrairement arrêtés et incarcérés et de tous les prisonniers politiques embastillés dans les géôles du régime au lendemain de l'annonce des résultats de l'élection présidentielle d'août 2016.

Si tous les compatriotes précités ont été privés arbitrairement de leur libertés, arrachés à l'affection de leurs familles, en raison de leurs opinions politiques et du noble combat qu'ils mènent et que nous partageons, en faveur de la démocratie véritable et de l'avènement de l'État de droit dans notre pays, les militants du Rassemblement Héritage et Modernité, en tête desquels ses principaux responsables sont prêts à répondre de leurs actes politiques devant la justice rendu au nom du peuple gabonais.

Gabonactu.com

Frédéric Massavala nouvel héros de la résistance

Frédéric Massavala Maboumba et son viatique de prisonnier @ Facebook

Libreville, 8 septembre (Gabonactui.com) - L'ancien ministre Frédéric Massavala-Maboumba, porte parole de la conférence des présidents de la Coalition pour une nouvelle République créée par le chef de l'opposition gabonaise, Jean Ping a été placé vendredi sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville après avoir été présenté devant un procureur de la République, a annoncé le camp de Jean Ping dans un communiqué.

M. Massavala-Maboumba a été interpellé mercredi dernier à son domicile par des éléments de la Direction générale des recherches (DGR), le service des renseignements généraux de la gendarmerie nationale gabonaise. Il est poursuivi pour trouble à l'ordre public. La justice lui reproche l'organisation d'une marche improvisée et non autorisée lundi dernier.

Frédéric Massavala-Maboumba non satisfait de l'interdiction lundi dernier d'un grand meeting de Jean Ping au collège Ntchoreret dans le 2^{ème} arrondissement de Libreville a invité les militants de Jean Ping rassemblés à son Quartier général (QG) de marcher en direction de l'aéroport Léon Mba de Libreville. La marche a été stoppée après 500 m.

« Nous sommes encore là, face à un acte antirépublicain perpétré par le pouvoir dictatorial des Bongo/PDG qui, il faut le rappeler, est passé maître dans l'instrumentalisation des services de l'Etat à des fins politiciennes », a dénoncé la Coalition pour une nouvelle République dans une déclaration vendredi en réaction à l'incarcération de ce leader politique.

« Il s'agit d'un processus d'élimination programmée des leaders de la Coalition dans le but de déstabiliser celle-ci et d'isoler le président élu Jean Ping », a fustigé la Coalition.

« La Coalition pour la Nouvelle République dénonce avec vigueur cette arrestation crapuleuse et cet emprisonnement politique », poursuit le texte.

« La Coalition exige la libération sans condition de M. Massavala-Maboumba et de tous les autres détenus d'opinion », conclut le texte.

Au moment où la Coalition rendait public ce communiqué, plusieurs sources ont annoncé l'interpellation de Pascal Oyougou, un autre leader proche de Jean Ping. Les motifs de son interpellation ne sont pas encore connus.

Le Gabon peine à tourner la page de l'élection présidentielle du 27 août 2016 officiellement remportée par le président Ali Bongo Ondimba mais dont la victoire est aussi réclamée par son principal rival politique, Jean Ping, ancien président de la Commission de l'Union africaine (UA).

Jean Ping continue à contester dans la rue la réélection d'Ali Bongo. Il revendique sa victoire « volée » ce que ne tolèrent pas les dirigeants gabonais.

Bien mal acquis : les Bongo poursuivis pour blanchiment de 44 milliards de FCFA en France

Paris, France (Gabonactu.com) - En France, l'instruction sur le volet gabonais des affaires des « biens mal acquis » est terminée. Les juges chargés de l'enquête l'ont notifié aux parties à la fin du mois dernier. Les parties ont désormais trois mois pour intenter d'éventuels recours avant que le dossier soit transmis au parquet national financier pour ses réquisitions. Un nouveau délai d'un mois courra alors avant qu'une décision soit prise sur le renvoi de l'affaire devant un tribunal. Une affaire dans laquelle aucun membre du clan Bongo n'est mis en examen.

Seuls les dirigeants d'une présumée société-écran sont actuellement dans le collimateur de la justice française. Trois hommes soupçonnés d'avoir blanchi l'argent public détourné par l'ancien dirigeant du Gabon en achetant pour le compte d'Omar Bongo des propriétés immobilières et mobilières en France.

Les magistrats sont parvenus à identifier et à saisir, à titre préventif, un patrimoine suspect d'une valeur supérieure à 44 milliards de francs CFA. Un montant considérable au regard des émoluments de feu Omar Bongo, évalués par les juges français à un peu moins de 120 millions de CFA par an.

Mais ces 44 milliards pourraient être bien inférieurs à ce dont **[le clan Bongo](#)** a hérité en 2009 à la mort de l'ancien président. L'association Transparency International affirmait, à l'époque, avoir identifié 33 propriétés au total dans la capitale française et dans la région de Nice.

Au début de l'été s'est tenu, à Paris, **[le premier procès des « biens mal acquis »](#)**. Il concernait le fils du président équato-guinéen, Téodorin Obiang. Le jugement est attendu fin octobre. Dans le volet gabonais, c'est fin décembre ou début janvier que l'on saura si le dossier est renvoyé devant un tribunal.

Source : rfi.fr

Bataille juridique autour de la société POGAB

: À qui profite la situation ?

Plusieurs dizaines d'employés de POGAB attendent toujours leurs arriérés de salaires @ DR

Libreville, 5 septembre (Gabonactu.com) - La Justice gabonaise a scellé depuis le 30 avril 2015, les portes de l'entreprise POGAB, filiale gabonaise de l'entreprise française de contre-plaqué PLYSOROL. Cette bataille juridique oppose le Franco-libanais Ghassan Bitar et le groupe Chinois Wu et Guoho Zhang qui se déclarent tous les deux propriétaires de cette entreprise. En attendant de voir clair, le tribunal de Libreville avait ordonné la fermeture de l'usine qui emploie plus de 300 personnes et exploite quelques 600.000 hectares de forêt très convoités pour l'Okoumé, un composant clé de contre-plaqué. Privés d'activité depuis lors, les travailleurs sont au bord des larmes.

Comment en est-on arrivé là ? La question vaut son pesant d'or au regard de la situation rocambolesque. Le début du conflit judiciaire date de 2009, une période au cours de laquelle le libanais John Bitar et le chinois Guohuo Zhang s'affrontaient devant les tribunaux pour la reprise des actifs de POGAB S.A et LEROY Gabon, filiales de PLYSOROL International.

De sources autorisées, jusqu'en 2008, le groupe PLYSOROL était le leader européen des panneaux de contre-plaqué à base d'Okoumé exploité au Gabon. Il détenait le capital des filiales de droit gabonais à savoir LEROY Gabon S.A qui fait dans l'exploitation forestière et l'Usine de placages d'Okoumé POGAB, assurant ainsi à PLYSOROL une source d'approvisionnement pour ses usines de France.

Suite à des difficultés financières, la direction française de PLYSOROL s'est vue obligée le 31 mars 2009, de céder une partie de ses actions au groupe chinois SHANDONG LONGSHEN import et export corporation et HONEST TIMBER GABON devenant par la suite PLYSOROL Europe S.A.



*POGAB pourrait rouvrir son usine très prochaines, selon de sources concordantes
@ DR*

Avec 51%, dès le 1^{er} avril 2009, le groupe chinois avait alors pris la direction de Plysorol Europe en France et au Gabon. Selon une source digne de foi, « *après tant d'efforts c'est alors que la société commençait à obtenir des résultats positifs qui ont du reste permis de trouver de l'emploi à plus de 500 Gabonais que l'homme d'affaire d'origine libanaise John Bitar va faire irruption en demandant les 16 et 17 octobre 2010 l'intervention des policiers pour mettre dehors les dirigeants chinois et tous les travailleurs* ».

« *Par sa faute, plusieurs familles se retrouvent aujourd'hui sans emploi* », souligne la source. Plus de la moitié du personnel a été virée par le Franco-libanais John Bitar. Ceux qui sont restés malheureusement aussi totalisent actuellement plusieurs mois d'arriérés de salaire, alors que la rentrée scolaire s'approche à grands pas.

Comment expliquer les agissements de John Bitar alors que la cour de cassation gabonaise avait en date du 13 février 2015, cassé l'ordonnance d'exequatur dont le Franco-libanais brandit et qui ferait de lui le propriétaire de la société. La même cour remettait donc les sociétés LEROY-Gabon et POGAB sous la direction de monsieur Zhang Guohuo comme Président du Conseil d'administration. Il faut souligner que la cour de cassation au terme d'article 72 de la loi fondamentale, cette cour est en effet la juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire gabonais en matière civile, commerciale, sociale et pénale. C'est tout de même étonnant de voir l'homme d'affaire John Bitar s'obstiner à s'opposer à cette décision de la cour de cassation. A qui profite réellement cette situation ?

L'ONUDC attendue à Libreville pour la remise officielle de son rapport sur l'état de la corruption au Gabon

Prospectus de l'ONUDC @ DR

Libreville, 5 septembre (Gabonactu.com) - L'Office des Nations-Unies contre la Droque et le Crime (ONUDC) a récemment indiqué, depuis le siège de la structure à Vienne (Autriche), qu'une délégation se rendra prochainement à Libreville pour transmettre officiellement le rapport définitif du premier cycle d'examen du Gabon lié à l'application de la Convention des Nations-Unies contre la Corruption, a annoncé un communiqué de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) dont Gabonactu.com a obtenu copie.

Ledit rapport sur la corruption devrait se caractériser par un changement de pratiques de lutte contre la mal gouvernance économique et financière du pays, dit-on.

Voici l'intégralité du communiqué de la CNLCEI

« Du 21 au 23 avril 2015, deux experts venus de Sierra-Leone (Afrique de l'Ouest) et du Laos (Asie du sud-est) et autres de l'ONUDC avaient séjourné à Libreville dans le cadre du mécanisme d'examen/pays de l'application de la Convention.

L'objectif général était de vérifier si le Gabon, d'une part, avait intégré dans son droit interne les dispositions de la Convention et, d'autre part, les appliquaient.

L'examen portait sur le cycle 2010-2015 concernant les chapitres III et IV de la Convention des Nations-Unies contre la Corruption, relatifs aux infractions criminelles, l'entraide judiciaire et le

transfert des procédures pénales ainsi que la coopération internationale.

A ce rendez-vous qui eût lieu à Angondjé (Nord de Libreville), le président de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI), Dieudonné Odounga Awassi, avait convié les forces vives du pays (institutions, administrations, secteur privé, société civile, médias).

A l'issue de l'exercice, les États parties examinateurs (Sierra-Leone et Laos) avec la facilitation de l'ONUSUD ont fait des recommandations sur la base des bonnes pratiques et faiblesses identifiées ainsi que les besoins d'assistance technique.

Il a été demandé l'État gabonais d'intégrer dans sa législation les dispositions des chapitres III et IV qui traitent de l'incrimination, de la détection, de la répression et de la coopération internationale.

Le chapitre III évoque: « la corruption des agents publics nationaux; la corruption des agents publics étrangers et des fonctionnaires d'organisations internationales publiques; le trafic d'influence; l'abus de fonctions; l'enrichissement illicite; la corruption dans le secteur privé; le blanchiment du produit du crime et l'entrave au bon fonctionnement de la justice ».

Le chapitre IV, lui, énonce: « les services de détection et de répression ; le gel, saisie et confiscation ; la protection des témoins; des experts et des victimes; la protection des personnes qui communiquent des informations (...); la coopération entre les services de détection et de répression; la coopération entre autorités nationales; la coopération entre autorités nationales et secteur privé; le secret bancaire ; la coopération internationale ; l'extradition; l'entraide judiciaire(...).».

Camille Boussoughou

L'Union nationale condamne l'interdiction de sortie du territoire pour Ping et ses amis

Photo @ archives Gabonreview

Libreville, 3 septembre (Gabonactu.com) - L'Union nationale (UN, opposition) a condamné dimanche dans un communiqué l'interdiction de sortie du territoire infligée à Jean Ping et à tous les leaders des partis membres de la coalition pour une nouvelle République créée par Jean Ping.

« L'Union Nationale qui garde un amer souvenir de ces interdictions, du fait que son feu Secrétaire Exécutif, André Mba Obame, fut empêché de sortir à temps pour des raisons médicales, condamne fermement cette propension qu'affiche le pouvoir, à violer sans vergogne, les droits et libertés individuelles et collectives des Citoyens, expressément garanties par la Constitution et partant, la violation de celle-ci », indique le communiqué dont une copie a été transmise à Gabonactu.com.

« L'Union Nationale constate pour le regretter que, conscient et agacé qu'il est, de la ténacité avec laquelle la majorité du peuple Gabonais tient à faire respecter sa souveraineté, exprimée le 27 août 2016 en faveur de M. Jean Ping, alors candidat de la Coalition, le pouvoir établi multiplie les menaces et les actes d'intimidation, au point de prendre des mesures qui n'honorent, ni ne donnent pas une bonne image de notre pays. Aussi, l'Union Nationale s'insurge-t-elle, contre ces comportements dignes d'un Etat voyou dont les dirigeants visent à réduire les Gabonais en servitude », ajoute le texte.

Le parti de Zacharie Myboto « invite le Ministre de l'intérieur, le Ministre de la défense et de manière générale, les tenants du pouvoir, à se ressaisir au plus vite, et à se montrer respectueux des lois de la République, ainsi que des droits et liberté des Citoyens, si tant est que le Gabon est un pays de droit ».

La décision du gouvernement frappe plusieurs autres leaders proches de Jean Ping. Ils sont punis pour n'avoir pas condamné la déclaration de Jean Ping contenant des « propos séditieux, d'une extrême gravité, appelant ses partisans au trouble à l'ordre public, à l'insurrection, à la rébellion et à la guerre civile... et que cela n'est pas tolérable dans un Etat de droit », selon le ministre de l'Intérieur.

Deux personnalités gabonaises ont déjà été victimes de cette interdiction. Le professeur Albert Ondo Ossa, ancien ministre et ancien candidat à l'élection présidentielle de 2009 a été empêché de monter dans l'avion qui devait l'amener au Cameroun le 27 août dernier.

De son côté, l'ancien Premier ministre, Casimir Oyé Mba et son épouse n'ont pas pu embarquer vendredi soir dans un vol d'Air France à destination de Paris en France.

Lambert Noël Matha a indiqué que cette mesure provisoire « *ne pourrait durer dans le temps. Le gouvernement avisera dès que la situation redeviendra normale* ».

» *C'est une grave violation de la liberté de circuler* » a tempêté Casimir Oyé Mba, contacté par Gabonactu.com.

Martin Safou

Jean Ping et les cadres de sa coalition désormais interdits de sortir du territoire (Officiel)

Jean Ping entouré de quelques membres de sa coalition @ Gabonactu.com

Libreville, 3 septembre (Gabonactu.com) - Jean Ping qui conteste toujours la réélection du président Ali Bongo et tous les leaders de la Coalition pour une nouvelle République sont désormais frappés par une mesure administrative provisoire d'interdiction de quitter le territoire gabonais, a confié samedi à Libreville à Gabonactu.com le ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha.

« *Il s'agit d'une réponse du berger à la bergère* », a expliqué le ministre qui n'a pas communiqué la date de la prise de cette mesure administrative.

M. Matha a expliqué que cette mesure a été prise suite à l'appel à « *l'insurrection* » lancé le 18 août par Jean Ping dans un message « *solennel à la nation* » .

L'ancien président de la Commission de l'Union africaine qui se considère aujourd'hui comme le président élu du Gabon avait notamment affirmé « *Je ne vous retiens plus* » avant de lancer : « *je vous enjoins d'organiser, dès aujourd'hui et sans limite, jusqu'au départ des putschistes toute manifestation civique...* »

Le ministre de l'Intérieur a soutenu qu'il s'agit « *des propos séditeux, des propos d'une extrême gravité* ». Il insiste que Jean Ping a appelé ses partisans « *au trouble à l'ordre public, à l'insurrection, à la rébellion et à la guerre civile* ».

« *Cela n'est pas tolérable dans un Etat de droit* », a martelé le premier flic gabonais interrogé dans son bureau du gigantesque siège du ministère de l'Intérieur logé dans l'ancien complexe du Delta Postal à Angondjè au nord de Libreville.

Deux personnalités gabonaises ont déjà été victimes de cette interdiction. Le professeur Albert Ondo Ossa, ancien ministre et ancien candidat à l'élection présidentielle de 2009 a été empêché de monter dans l'avion qui devait l'amener au Cameroun le 27 août dernier.

De son côté, l'ancien Premier ministre, Casimir Oyé Mba et son épouse n'ont pas pu embarquer vendredi soir dans un vol d'Air France à destination de Paris en France.

Lambert Noël Matha a indiqué que cette mesure provisoire « *ne pourrait durer dans le temps. Le gouvernement avisera dès que la situation redeviendra normale* ».

« *C'est une grave violation de la liberté de circuler* » a tempêté Casimir Oyé Mba, contacté par Gabonactu.com.

Martin Safou

Lambert Matha sort la chicotte contre Ping et ses partisans

Lambert-Noël Matha passant en revue les forces de police nationale @ Mini intérieur

Libreville, 19 août (Gabonactu.com) - Le ministre gabonais de l'Intérieur, Lambert Noël Matha a sorti vendredi soir la chicote pour menacer Jean Ping qui a appelé ses partisans à descendre dans les rues jusqu'à la chute du régime d'Ali Bongo Ondimba qui aurait usurpé le pouvoir après le scrutin présidentiel du 27 août 2016.

« Ce 18 août 2017, dans une déclaration à ses partisans, Monsieur Jean PING, candidat malheureux à l'élection présidentielle du 27 août 2016, s'est à nouveau illustré par des propos séditieux menaçant gravement la paix, la cohésion et l'unité qui fondent notre vivre ensemble », a rappelé le ministre.

Lambert Noël Matha soutient que cette déclaration porte *« atteinte à l'indivisibilité de notre République »*. Elle incite au *« trouble à l'ordre public »* et appelle à *« l'insurrection et à la rébellion »*. *Tout ceci est « aux antipodes des valeurs démocratiques dont il se réclame pourtant »*, selon le ministre de l'Intérieur.

« Face à ces multiples dérives, et devant la gravité des faits, le Gouvernement de la République, garant de la Sécurité des personnes et des biens, entend faire respecter et triompher le droit sur tout autre attitude », a averti le ministre.

« C'est pourquoi, à l'endroit de ceux-là qui, commanditaires ou auteurs des faits, seraient tentés de défier l'autorité de l'Etat, en posant ou en perpétrant tout acte répréhensible, le Gouvernement les appelle au ressaisissement, à la soumission aux principes et valeurs qui fondent tout État démocratique, sous peine de voir opposés à eux, les affres de la loi que nul n'est sensé ignorer », a-t-il insisté.

Carl Nsitou